

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1066

présenté par

M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Rousseau,  
Mme Pochon, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 2 QUINQUIES**

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« et fait l'objet d'une publication sur le site des agences régionales de santé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés écologistes vise à ce que l'indicateur territorial de l'offre de soins (ITOS) fasse l'objet d'une publication sur le site des agences régionales de santé, dans sa version consolidée par spécialité médicale et paramédicale et après sa mise à jour annuelle.